



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

Agrandissement du lieu d'enfouissement de Saint-Thomas : Québec autorise un projet démesuré et inacceptable

Montréal, le 20 juillet 2006 – Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) désapprouve l'annonce du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, qui a autorisé en totalité la demande d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Saint-Thomas, propriété de Dépôt Rive-Nord inc. Cette décision fait en sorte que le méga enfouissement se poursuivra dans la région de Lanaudière alors que 21,2 millions de mètres cubes de détritiques seront éliminés au cours des prochaines années dans ce site.

Le Front commun rappelle que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait conclu dans son rapport déposé en juin 2005 que le projet d'agrandissement était inacceptable parce qu'il ne permettait pas de concilier les composantes sociale, environnementale et économique du développement durable. « En allant à l'encontre de l'avis de la commission du BAPE, le ministre Béchar démontre une fois de plus que, bien que le gouvernement du Québec reconnaisse législativement le principe du développement durable, il ne semble pas en tenir compte concrètement lors de ces prises de décision », a déclaré M. Robert Ménard, directeur général intérimaire du FCQGED. « À mon sens, le ministre Béchar n'apparaît pas vouloir démontrer le courage de ses convictions en autorisant ce projet en pleine période de vacances, espérant sans doute que cette annonce passe inaperçue », a-t-il ajouté.

Contrairement à ce qu'affirme le communiqué de presse émis par le Cabinet du ministre, le projet ne bénéficie pas d'un consensus social étant donné qu'il est contesté par les municipalités de Lanoraie et de Sainte-Geneviève-de-Berthier qui subissent les impacts néfastes du lieu d'enfouissement. Le Front commun tient à préciser que le seul consensus présent est d'ordre économique attendu que Dépôt Rive-Nord inc. a conclu des ententes financières de plusieurs millions de dollars avec la municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette et la Ville de Saint-Thomas afin de s'assurer qu'elles ne s'opposent pas au projet. À la lumière de ce qui précède, il n'est pas surprenant que le projet respecte le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Joliette et qu'il reçoive l'appui de la municipalité de Saint-Thomas puisqu'elles ont été compensées monétairement pour appuyer catégoriquement le promoteur dans toutes ses démarches.

Pourtant, il s'agit d'un projet complètement démesuré à plusieurs égards. D'abord, le dépotoir actuel se situe dans une zone où le sol est saturé d'eau ce qui fait en sorte qu'un écran d'étanchéité de 30 mètres de profondeur devra être construit. Afin d'éviter que les eaux souterraines environnantes et les rivières La Chaloupe et Saint-Joseph ne soient pas contaminées par le lixiviat issu du site, un suivi environnemental devra par la suite être effectué pendant près d'une centaine d'années!

Ensuite, en permettant une capacité d'enfouissement supplémentaire de 21,2 millions de tonnes de déchets, le gouvernement du Québec envoie un message social navrant où, d'une part, il ne semble pas prévoir que les quantités d'ordures à éliminer diminueront au cours des prochaines années, au détriment de la récupération, et d'autre part, il renonce à toute volonté de régionaliser le traitement des déchets étant donné que cette installation en reçoit non seulement de la région Lanaudière mais aussi de la Communauté métropolitaine de Montréal et des régions de la Mauricie, de la Montérégie et de Québec. Conséquemment, le gouvernement libéral renie deux des principes de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

De plus, le Front commun considère que l'autorisation du projet d'excavation de millions de tonnes de détritiques déjà ensevelis, pendant près de quatorze ans, qui est nécessaire à l'agrandissement du site s'avère très hasardeuse considérant qu'une telle expérience constitue une première mondiale et que les résidants des localités limitrophes au dépotoir devront en subir les conséquences imprévues dans ce genre de projet.

Finalement, le FCQGED déplore également que Dépôt Rive-Nord inc. ait commencé les travaux d'agrandissement avant même que le certificat d'autorisation soit octroyé. Effectivement, selon des informations confirmées auprès de la Direction régionale de Lanaudière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des travaux sont en cours depuis plusieurs jours. « Tandis que la procédure environnementale n'a pas été respectée par l'exploitant du lieu d'enfouissement, c'est frustrant de constater qu'aucune sanction ne fut donnée et que le ministre Béchard récompense le promoteur en lui accordant entièrement la demande d'agrandissement », a affirmé M. Gaétan Bayeur, vice-président du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et président du Regroupement Vert de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

– 30 –

Source : M. Robert Ménard, directeur général intérimaire
(514) 396-2686
fcqged@cooptel.qc.ca